



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
18/06/2020

Dossier complet le :
23/06/2020

N° d'enregistrement :
F01120P0091

1. Intitulé du projet

Projet de valorisation des volumes résiduels centraux qui existent sous la dalle de la Défense d'un total de 19'762 m² dont la première phase de requalification est lancée pour 8'379 m².

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Paris La Défense

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marie-Célie Guillaume - Directrice Générale de Paris La Défense

RCS / SIRET

8 3 3 7 1 8 7 9 4 0 0 0 1 3

Forme juridique

Etablissement Public Local

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	<p>Seuil : Opérations d'aménagement dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m².</p> <p>Caractéristiques du projet : Requalification lourde avec démolition et extension. Les volumes résiduels centraux existent mais sont inutilisés. La phase 1 du projet se développera sur 8'379 m².</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la valorisation des volumes résiduels centraux qui existent actuellement sous le Parvis de La Défense. Le périmètre s'étend sous la dalle de la place Basse à la place de la Défense. Il s'articulera autour d'une promenade souterraine continue le long de laquelle se développent des programmes orientés autour du sport, de l'art et des loisirs. Ce projet d'ensemble de 19'762 m² sera phasé, la première phase de 8'379 m² envisage de viabiliser et programmer une partie de la promenade, de la place de la Statue à Table Square, afin de faire découvrir les volumes sous dalle au public et aux futurs opérateurs. Afin de viabiliser cette séquence, 3 interventions sont réalisées en surface:

- 1- un percement dans la place de la Statue, l'entrée principale du site. Afin de signaler cette entrée sur l'Esplanade, un Anneau est construit en surplomb de la Place de la Statue. Ce dernier connecte les sous-sols via un escalator, un ascenseur et un escalier.
- 2- un bâtiment trémie en face du bassin Agam. Ce bâtiment regroupe des installations techniques, des circulations verticales et des gaines techniques. Sa façade pourra constituer un écran adressant les activités du dessous.
- 3- un percement pour l'escalier temporaire. Ce dernier sera enlevé et son percement rebouché, une fois que la promenade sera prolongée jusqu'à la place Basse.

La promenade est activée par une programmation des espaces Moretti et la préfiguration de la Cathédrale et du Monstre.

4.2 Objectifs du projet

La phase 1 s'articule autour d'une première séquence de la promenade, de la place de la Statue à Table Square. Cette première découverte envisage d'ouvrir les volumes sous dalle au public et aux futurs opérateurs. Il s'agit de viabiliser une partie des volumes tant du point de vue de la sécurité incendie que du confort des utilisateurs. Dans cette optique, différents degrés d'isolement climatique seront mis en place selon l'atmosphère désirée dans chaque espace.

La Promenade sera considérée comme un espace public, extérieur et couvert, et sera donc uniquement désenfumée.

Les Espaces Moretti accueilleront du programme (commerces, services & exposition) et seront donc isolés, chauffés, ventilés et désenfumés.

Le Monstre (Atelier Moretti), préfiguré, sera traité de la même manière que la promenade, comme un espace extérieur couvert.

La Cathédrale, préfigurée, sur laquelle la promenade est largement ouverte, sera considérée comme un vide sanitaire, non traité.

Afin de ne pas démultiplier les émergences en surface une fois le plan guide entièrement réalisé, la phase 1 prévoira des prédispositions en vue de la réalisation des phases suivantes (dimensionnement des techniques, mesures conservatoires, etc.).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Une première phase de chantier (2 mois) aura lieu afin de réaliser les travaux préparatoires (curage, désamiantage, démolitions légères, sondages destructifs).

Ensuite, la durée prévue pour les travaux est d'environ 8 mois. Le baraquements de chantier seront positionnés place de la Statue, comme réalisé pour les travaux de Table Square, afin de ne pas interférer avec l'axe historique. Ces installations de chantier tiendront compte des études de capacité portante de la place de la Statue.

Etant donné le faible impact du projet sur la surface, les principales activités sur la dalle seront liées à la construction de la trémie Agam, aux interfaces entre l'Anneau et l'Esplanade et au percement lié à l'escalier temporaire. Le reste des travaux se dérouleront sous la dalle et n'auront donc que peu d'impact sur l'espace public. Les approvisionnement et manutentions se feront soit via la voie des Sculpteurs, soit via le percement place de la Statue (accès privilégié).

Le chantier générera un minimum de nuisances, que ce soit en termes de bruit, de gestion des déchets, de pollution ou encore de sécurité, conformément aux prescriptions de Paris La Défense.

L'impact sur la mobilité n'aura lieu qu'au niveau de la place de la Statue et sera très ponctuel. Lorsque des déviations seront inévitables (principalement pour la construction de l'Anneau), elles seront effectuées la nuit et consisteront à la mise en place d'une circulation double sens sur une des voies du rond-point de la Défense.

L'ensemble de la phase chantier respectera le cadrage réglementaire spécifique à La Défense (arrêté contre le bruit de la ville de Puteaux, règlement de voirie de Puteaux et la charte de chantier mise en place par l'établissement Paris La Défense).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra d'accueillir jusqu'à 1500 visiteurs et environ 550 dans la phase 1.

Ces volumes bénéficient d'une très bonne desserte en transport en commun et par véhicules. Aucun parking ne sera construit mais l'offre de stationnement autour du site est riche (parking centre notamment).

En l'état, une réflexion autour du réaménagement de la voie des sculpteurs permettra aussi aux personnes utilisant les mobilités douces d'accéder au projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures suivantes :

- Permis de construire valant démolition,
- Étude de sûreté et de sécurité publique (ESSP),
- Dossier d'aménagement ERP.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher de l'ensemble du projet	19'762 m ²
Surface de plancher de la phase 1	8'379 m ²
Dimensions de l'édicule Agam (L x l x h)	30 x 3,5 x 11,4 m
Dimensions du percement pour l'escalier temporaire	5,4 x 1,8 m
Emprise du percement place de la Statue	21 x 26 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Voie des Sculpteurs, 92200 Puteaux

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 53' 25" 9 Lat. 02° 14' 35" 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Puteaux

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Puteaux est couverte par le plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn) approuvé, annexé à l'arrêté préfectoral DRIEA IDF 2011-2-101 du 15/09/2011 et comprenant : - Les risques inondation de la Seine, - Les risques de mouvement de terrain liés aux anciennes carrières. Le projet est situé dans le périmètre des anciennes carrières mais pas des inondations.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune pollution connue à ce jour. Site non répertorié dans les bases de données BASIAS et BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé dans le site de répartition des eaux : Nappe de l'Albien. Néanmoins, le projet n'impacte pas les sous sols dans le sens où ils sont déjà construits.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux liés à la démolition des parties existantes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'approvisionnement de matériaux pour la construction.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans les périmètres des zones de risque de carrière ayant valeur de plan de prévention du risque. Sensibilité faible en ce qui concerne la remontée de nappe dans les sédiments
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Tous les produits mis en place dans la construction seront ainsi choisis pour maîtriser notamment les taux d'émission de COV et formaldéhydes. En ce qui concerne le désamiantage, les travaux seront réalisés conformément à la réglementation.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet engendrera des flux de chantier (livraisons / enlèvements / personnel). Le projet viendra ouvrir au public des espaces jusqu'alors fermé. Il apportera des nouvelles circulations puisque 540 personnes maximum pourront être présentes sur le site mais dans un quartier déjà très densifié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le chantier de réalisation du projet engendrera des nuisances acoustiques qui seront cependant limitées par la démarche "chantier à faibles nuisances" mise en place sur l'OIN. Pendant la phase d'exploitation, les équipements techniques sont prévus traités acoustiquement pour ne pas générer de nuisance.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets d'airs potentiellement sources d'odeur sont les extractions des cuisines des restaurants qui seront traités par des filtres spécifiques.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des vibrations pourraient potentiellement avoir lieu pendant le chantier. Toutes les mesures sont néanmoins prises pour éviter les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des émissions dues à la lumière artificielle des volumes sous dalle, sachant que ces derniers seront soumis à des horaires d'ouverture et de fermeture. Une enseigne lumineuse pourrait être installée sur la façade du pavillon Agam afin de signaler les activités du dessous.</p> <p>Par ailleurs, le projet respectera l'arrêté du 25 janvier 2013 concernant l'éclairage artificiel des bâtiments non résidentiels.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air correspondent aux installations de ventilation et de désenfumage du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides concernent les eaux usées, vannes et pluviales qui seront dirigées dans le réseau d'assainissement.</p> <p>Une partie des eaux pluviales sera collectée pour l'arrosage des espaces verts et l'alimentation des sanitaires</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet comprendra des opérations de désamiantage et de démolition dont les déchets de chantier seront traités conformément à la réglementation.</p> <p>En phase exploitation, les déchets émis seront des déchets classiques non dangereux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une création d'espaces publics qui permettra d'améliorer les liaisons urbaines existantes et la lisibilité des différents accès au quartier. L'usage au sol sera impacté et amélioré.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'autres projets d'aménagement urbain et immobilier coexistent sur le quartier d'affaires de La Défense.

Parmi les projets en cours, notamment:

- Table Square (réception partiellement effectuée) ;
- Place de la Défense (chantier à venir) ;
- Station Eole (chantier en cours).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les seuls effets notables sont, à l'échelle du projet, durant la période de travaux.

Les mesures suivantes seront prises afin de limiter les nuisances en phase chantier :

- Arrêté contre le bruit et le règlement de voirie de la commune de Puteaux,
- Règlement de chantier de Paris La Défense.

De même, seront pris en considération l'impact visuel du chantier (limité puisque les travaux se situeront sous la dalle et les installations de chantier situées place de la Statue) et la communication avec les riverains et usagers du quartier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que tout le projet et particulièrement la phase 1 ne nécessitent pas d'évaluation environnementale. En effet :

- Le projet est situé dans une zone urbaine dense, sans impact sur les sols puisqu'il s'intègre dans des infrastructures existantes,
- La zone ne présente pas de sensibilité environnementale importante et le projet s'inscrit dans le cadre réglementaire du PLU de Puteaux et dans les objectifs du renouvellement du quartier de Paris La Défense,
- L'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine est minime. La réalisation du projet aura ses impacts en phase chantier comme toute construction mais ces impacts restent transitoires et seront minimisés par le respect des différentes chartes appliquées sur le territoire de La Défense.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes complémentaires : - Présentation des volumes résiduels centraux, - Présentation générale du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris La Défense

le, 17/06/2020

Signature

PARIS LA DEFENSE
110 Esplanade du Général De Gaulle
Cœur Défense - TOUR B
92932 Paris La Défense Cedex
Tél. 01 46 93 19 00 - parisladefense.com

La Directrice Générale


Marie-Cécile GUILLAUME

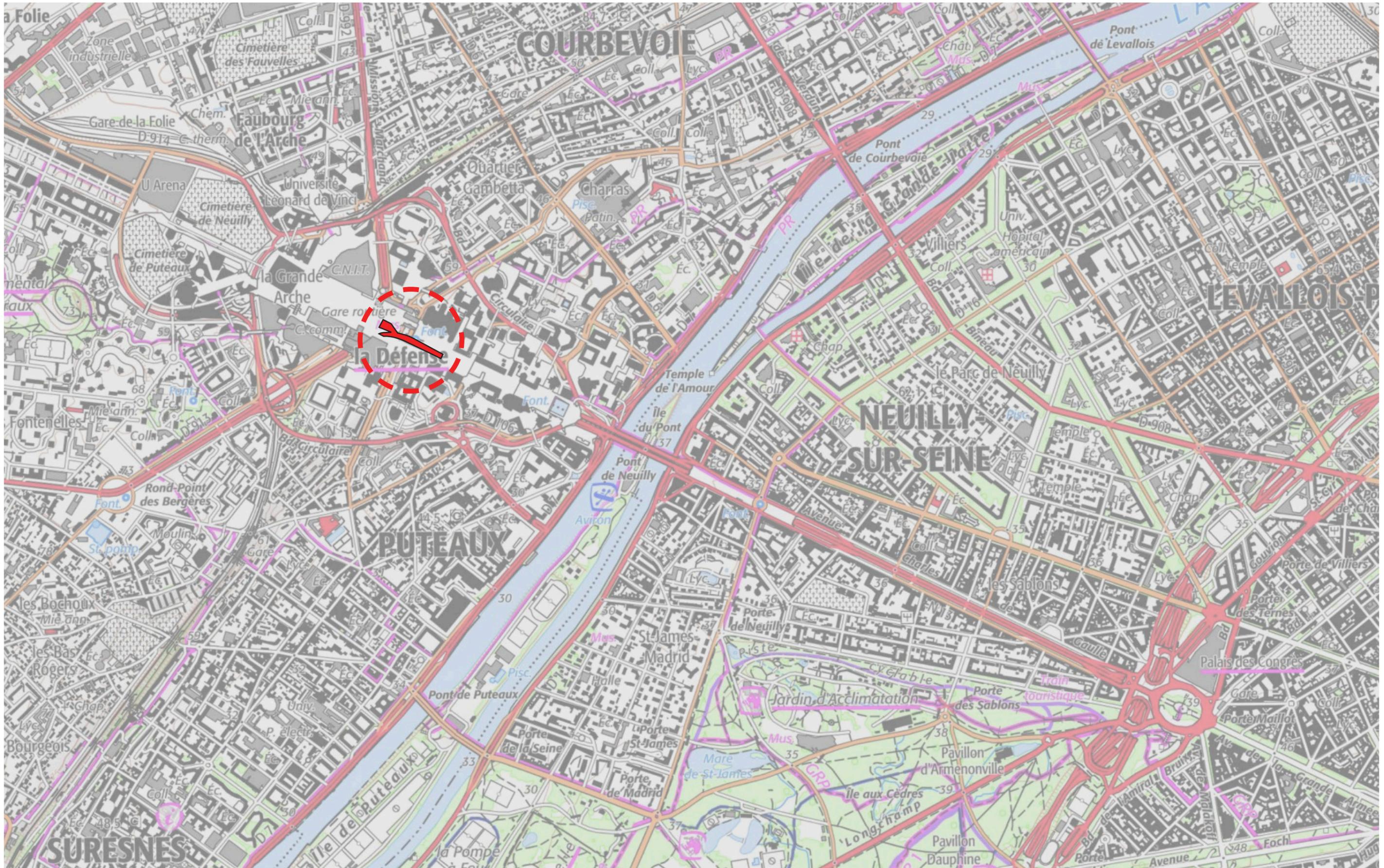
Phase 1 - PC

Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

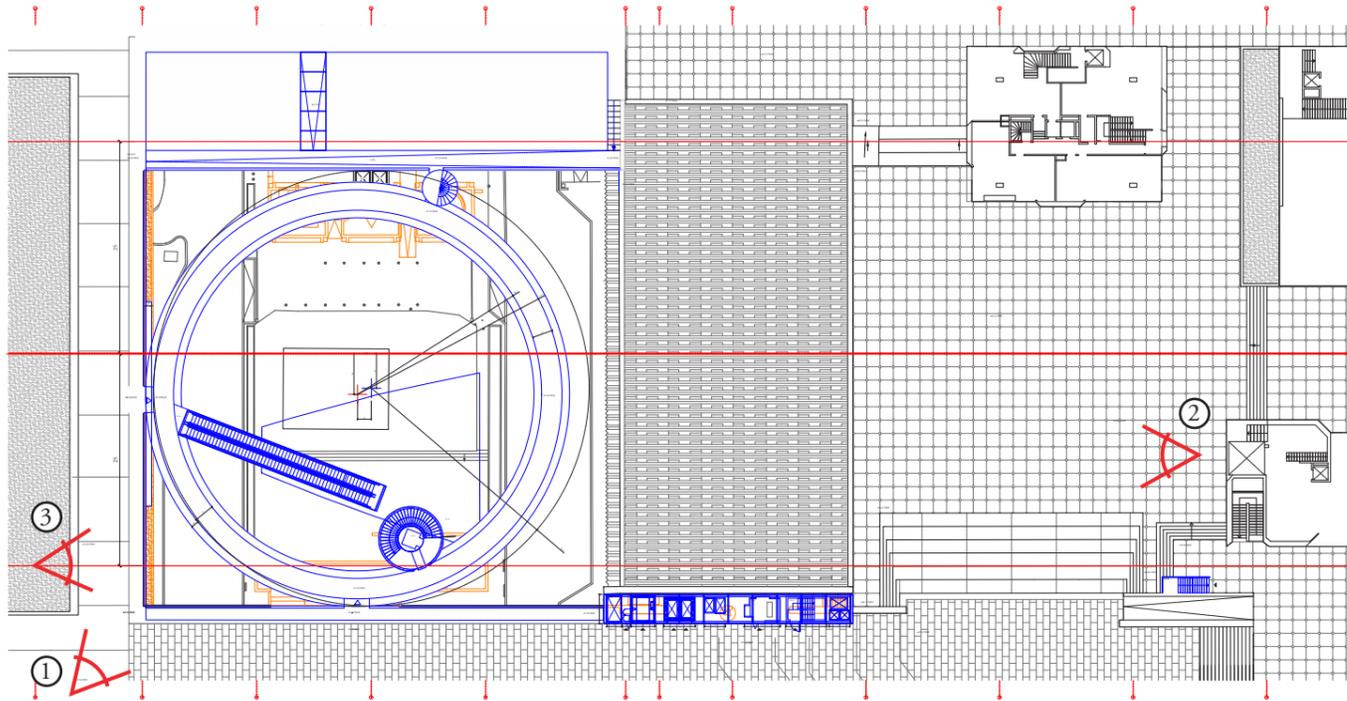
Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre et de programmation sur le périmètre des volumes résiduels centraux

N°2019-0002

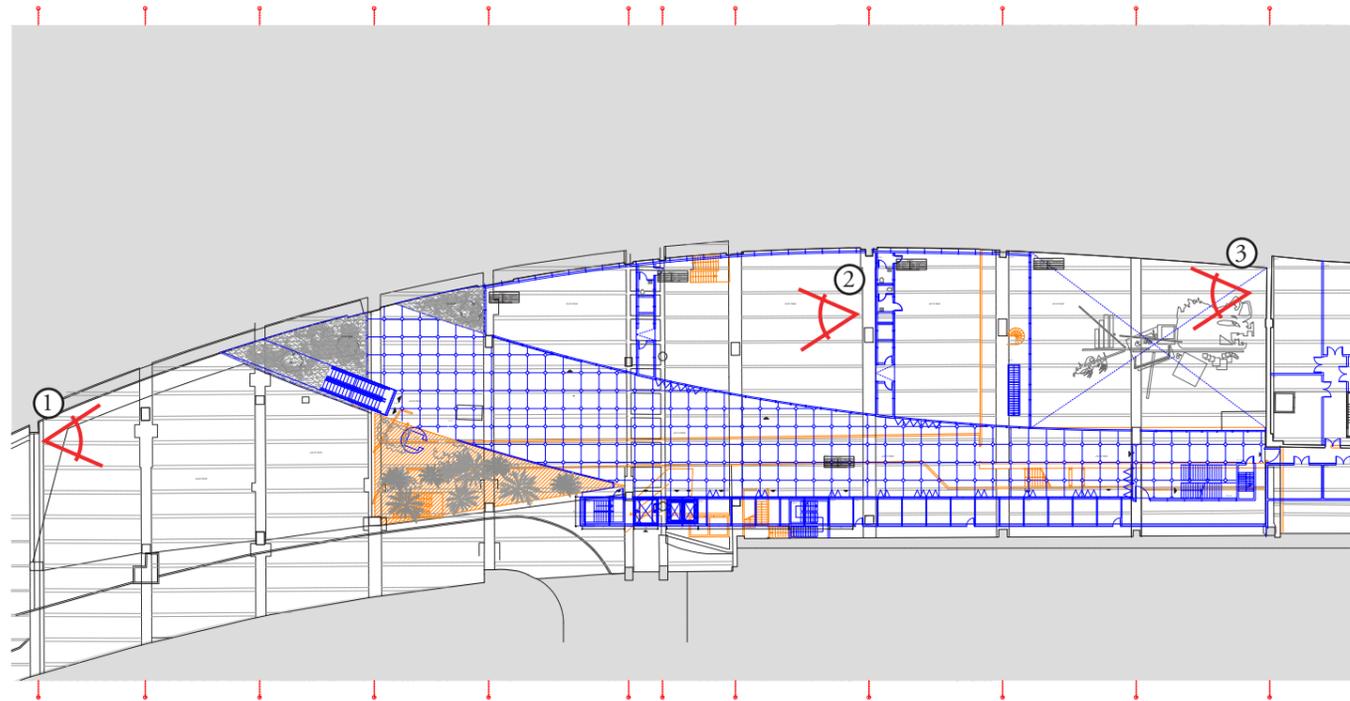
le 15 juin 2020



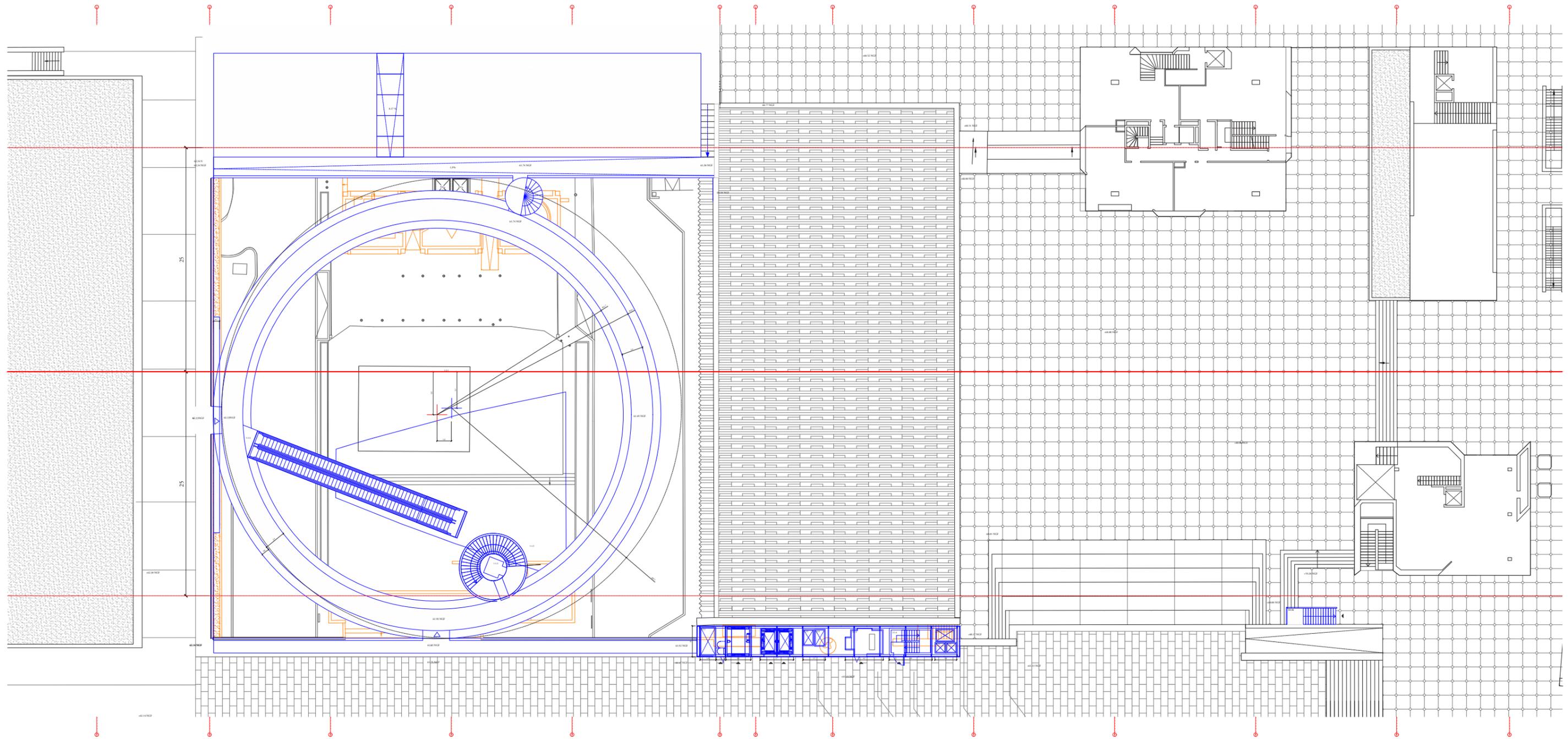
ANNEXE 3 - REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



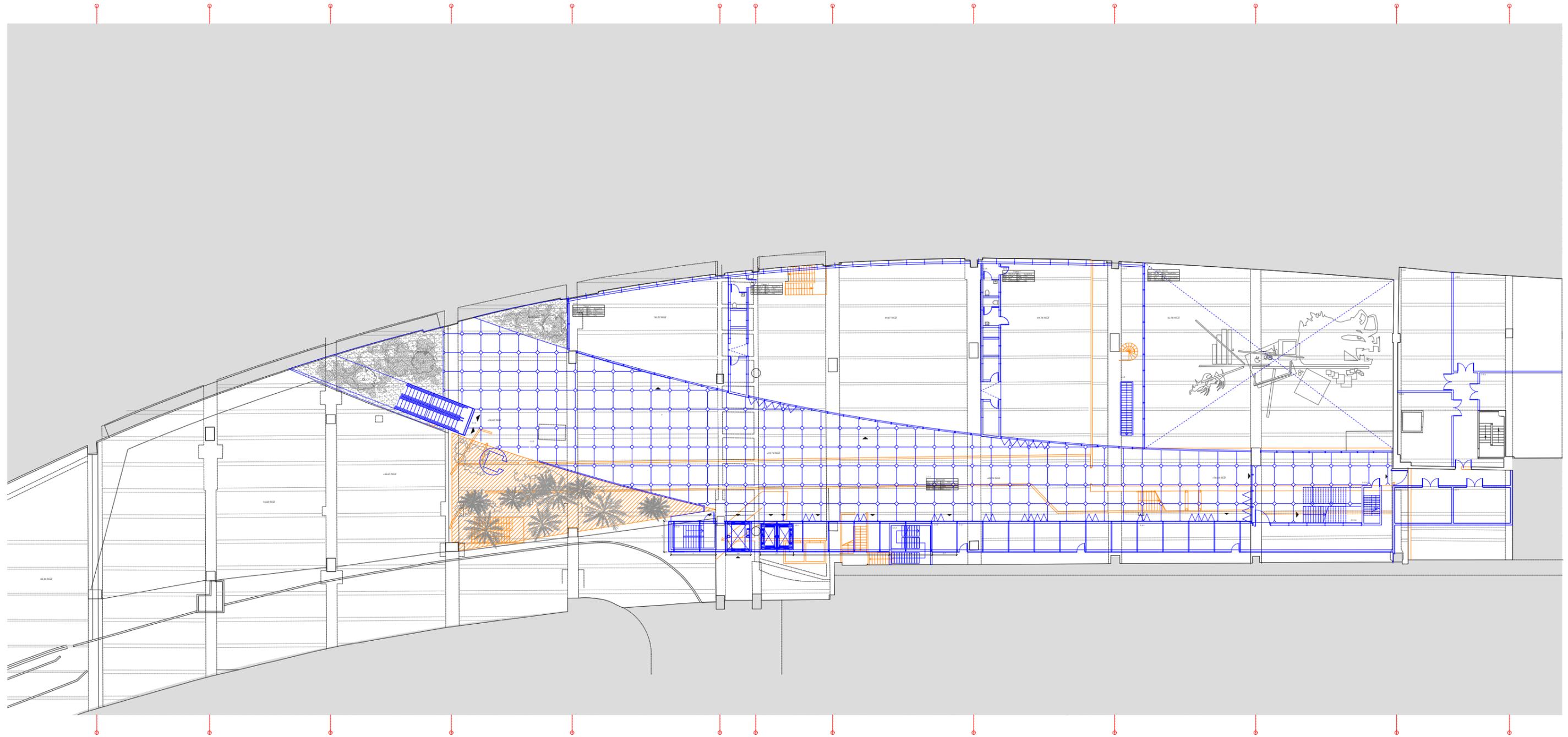
ANNEXE 3 - REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



ANNEXE 4 - PLAN



ANNEXE 4 - PLAN





ANNEXE 5 - PHOTOS AÉRIENNES



102_LA DEFENSE_PHASE I

Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre et de programmation sur le périmètre des volumes résiduels centraux

Esplanade Général-de-Gaule, 92932 Paris

MAITRISE D'OEUVRE

BAUKUNST SPRLU / Architecte
Rue des Alliés 68 - 1190 Bruxelles
+32 2 647 86 84
ldefense@bau-kunst.eu

SETEC / Techniques
42-52 Quai de la Rapée, 75012 Paris
+33 1 82 51 68 00
setec@setec.fr

Greisch / Structure
25 Allée des Noisetiers
+32 (0)4 366 16 16
liege@greisch.com

Studio DAP / Acoustique
5 bis Rue de la Fontaine au Roi, 75011 Paris
+33 1 42 33 38 79
sdap@studiodap.fr

Licht Kunst Licht / Ingénieur Lumières
Jagdweg 16, 53115 Bonn
+49 228 914220
bonn@lichtkunstlicht.com

MAITRISE DE L'OUVRAGE

PARIS LA DEFENSE
Coeur Défense Tour B
110 Esplanade Général-de-Gaule - 92932 Paris
+33 1 46 93 19 00
volumes.residuels@parisladefense.com



PHASE DU PROJET:

PC

DOCUMENT

PLAN OCCUPATION DU SOL

NUMERO DOCUMENT:

AN5

INDICE

IND. 00 19/06/2020

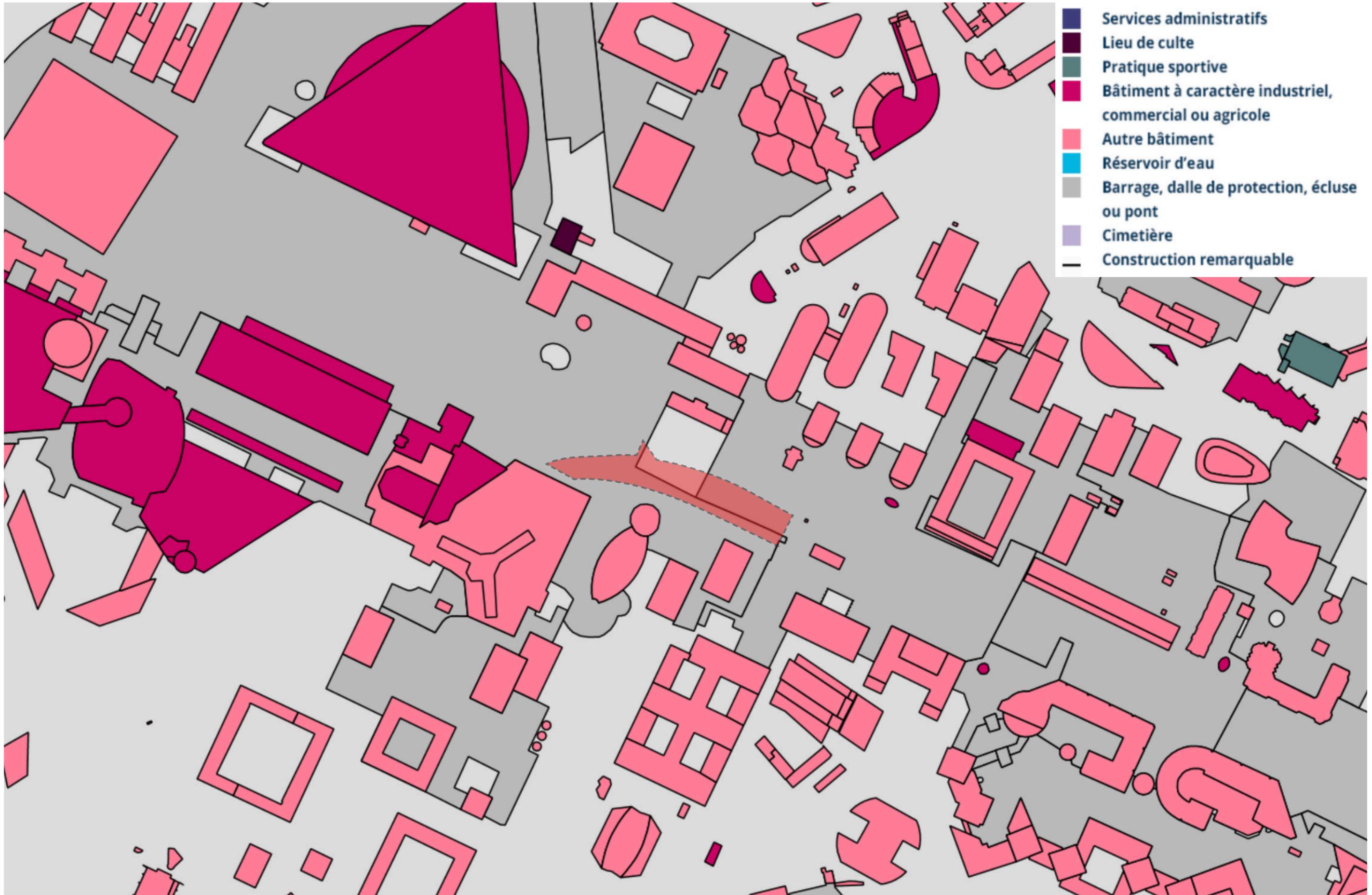
ECHELLE

1/5'000e



DATE

19/06/2020



Annexe 6 – Plan de situation zone Natura 2000

Repérage des ZPS :

- 1 – ZPS « Sites de Seine-St-Denis »
 - 1a – Parc départemental de l'Île-Saint-Denis
 - 1b – Parc départemental Georges Valbon
 - 1c – Parc départemental Jean Moulin
 - 1d – Parc des Beaumonts
- 2 – ZPS « Massif de Rambouillet et zones humides proches »

-  Emprises des ZPS
-  Localisation du projet
-  8 km
- Distance du projet par rapport à la ZPS

